

PLAN LOCAL D'URBANISME PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES - 2/2

AXE 6

PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS LIÉES AU TOURISME, PRINCIPAL MOTEUR ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

Le tourisme constitue la **principale activité économique de Fouesnant** qui est aujourd'hui la **première commune du Finistère en matière de capacité d'hébergements touristiques**.

Ce fort attrait touristique s'appuie sur le littoral (environ 17 km), qui regroupe de nombreux usages, sur les **espaces rétro-littoraux** (bocage encore très présent sur la commune, sentiers...), et sur l'**archipel des Glénan**.

Optimiser les usages de la mer et des espaces littoraux

> Assurer la pérennité des infrastructures existantes (campings, villages vacances...)

> Pérenniser les hôtels

> Protéger la population des risques naturels

> Au niveau de l'archipel des Glénan, permettre un "tourisme durable".

Poursuivre l'embellissement de la commune

> Mise en valeur paysagère des espaces publics



AXE 8

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES NATURELS ET ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES

Fouesnant possède un **environnement naturel exceptionnel** : sites classés de l'Archipel des Glénan et de la Chapelle Sainte-Anne, arrêté de protection de biotope sur les Glénan, réserve naturelle de Saint-Nicolas des Glénan, Natura 2000 sur l'archipel des Glénan et les marais de Moustierlin, ZNIEFF. La plupart sont propriété publique.

Cependant, certains milieux naturels plus communs ne sont pas protégés: zones humides, bocage, petits bois, vergers dans la zone rurale..., et certaines continuités écologiques sont menacées par l'urbanisation.

Protéger et gérer les zones humides, patrimoine naturel fragile

> Préserver la biodiversité de ces espaces, et améliorer la régulation hydraulique.

> Maintenir ces milieux ouverts, en évitant le développement des saulaies.

> Améliorer la qualité de l'eau, grâce au rôle de bio-épuration des boisements périphériques.



Mettre en place des corridors écologiques

Mettre en place dans le PLU la trame verte et bleue, en compatibilité avec les dispositions du SCoT de l'Odet.

Renforcer les zones de préemption instituées au titre des espaces naturels sensibles

Eviter le développement des friches, et gérer les milieux naturels situés à proximité du littoral.

Protéger le maillage bocager, caractéristique du pays fouesnantais, et les boisements

> Maintenir et « étoffer » les boisements, et lutter ainsi contre la banalisation des paysages.

> Préserver et renouveler les vergers de pommiers? (cf. AOC « Cidre de Cornouaille / Pommeau de Bretagne »).

Préserver l'archipel des Glénan

Mettre en place une gestion durable et écologique de ce site naturel classé.

AXE 10

INTÉGRER UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DANS LE FUTUR DÉVELOPPEMENT DE FOUESNANT

L'accueil d'une nouvelle population s'inscrit dans un **contexte général** :

> **augmentation des déplacements domicile-travail** ainsi que pour les activités (scolaires et extra scolaires) des enfants ; augmentation des coûts de déplacements (carburants) ; nécessité de diminuer les émissions de CO2 liées aux transports.

> **Nécessaire limitation des consommations énergétiques** (habitat, déplacements...) et de la production des déchets, que ce soit pour les nouveaux arrivants ou pour les résidents actuels.

Favoriser la prise en compte des principes de développement durable pour...

... l'habitat

> Maîtriser le développement de l'urbanisation en prenant en compte la préservation de la ressource en eau, le souci d'économie d'espace et de limitation des gaz à effet de serre

> Développer une stratégie foncière

> Développer les transports alternatifs

> Préserver la population des risques et nuisances

... les déchets

En s'engageant dans la réduction des déchets.

... les déplacements

En améliorant et en sécurisant les circulations.

... les paysages

En encadrant mieux les publicités et les enseignes.

AXE 7

MAINTENIR LES ACTIVITÉS DU SECTEUR PRIMAIRE : AGRICULTURE, PÊCHE ET CONCHYLICULTURE

L'activité agricole a été fragilisée par les évolutions structurelles et la forte pression immobilière.

Le **nombre d'exploitations** a fortement chuté ces 20 dernières années, passant de 79 en 1988 à **seulement 15 en 2010**.

Fouesnant fait partie de l'AOC "Cidre de Cornouaille / Pommeau de Bretagne".

Bien que disposant d'une large ouverture sur la mer et de 3 ports, **les activités de pêche sont très limitées** ; 9 concessionnaires conchylicoles sont encore présents dans l'anse de Penfoullic.

Préserver l'activité agricole, garante de l'entretien des paysages

> Maintenir les exploitations existantes;

> Evoluer vers une agriculture raisonnée et durable;

> Favoriser une agriculture périurbaine, sans nuisance pour l'habitat (cycle court ou vente directe);

> Favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs (en tenant compte des contraintes dues à la loi Littoral).

Préserver l'activité résiduelle de pêche côtière

Préserver les activités conchylicoles



AXE 9

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI

La commune possède un **grand nombre d'éléments de patrimoine naturel et bâti de qualité et diversifiés**.

Bien que non protégés 'officiellement', d'autres bâtiments sont d'un grand intérêt patrimonial pour la commune.

La commune possède également un **"petit" patrimoine religieux ou vernaculaire non protégé** : croix et calvaires, four à pain, fontaines, lavoirs, puits...

Protéger les éléments forts qui façonnent les paysages fouesnantais et maintenir le caractère architectural local

> Maintenir le patrimoine caractéristique de la commune, pour la mémoire collective et la transmission aux générations futures;

> Conserver en particulier les caractères du bâti traditionnel fouesnantais, en veillant à la bonne intégration des nouvelles constructions implantées dans le tissu ancien;

> Encourager la réhabilitation du petit patrimoine privé.



AXE 11

ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais est compétente en matière de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

En vue de permettre aux différentes catégories d'usagers d'accéder à des services de communications électroniques performants, il convient d'assurer la cohérence des infrastructures de communication électroniques en fonction des options d'aménagement retenues.

Déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal (FTTH : Fibre to the Home)

Objectifs communautaires : desservir tous les centres-bourgs et ZA à l'horizon 2015/2020, et tous les hameaux et l'habitat isolé pour 2030.